

18 mars 2021

Communiqué de presse

Université de Strasbourg

Stages pour les étudiants : L'Université de Strasbourg double son offre de stages au sein des services



© Photos : Catherine Schröder

Compte tenu des difficultés rencontrées par certains étudiants à trouver des stages dans le cadre de leurs formations, l'Université de Strasbourg s'engage à proposer des stages supplémentaires au sein même de ses services centraux, composantes de formation et unités de recherches. Un fonds spécifique de la CVEC a été mobilisé pour pratiquement doubler l'offre de stage.

À la mi-février, plus de 5 000 étudiants étaient encore à la recherche de stages. Assurer une gratification aux stagiaires peut être un facteur limitant à l'embauche. C'est pourquoi, pour dépasser cet obstacle, l'université a décidé de mobiliser une partie des crédits apportés par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) en prenant en charge jusqu'à un total de 333 mois de gratifications. Au total, avec ce qui était déjà prévu au sein de l'université dans les services qui ont répondu, ce sont 590 mois de stages pour les étudiants de l'université. Les stages pouvant aller de 1 à 6 mois. Un effort particulier est porté sur les stages longs.

Cette contribution, votée en conseil d'administration le mardi 16 mars, va permettre à l'Université de Strasbourg d'offrir de nouvelles opportunités de stages pour les étudiants de l'université :

- Dans les services qui n'accueillent habituellement pas de stagiaires ;
- Et d'accueillir plus de stagiaires dans les services qui ont l'habitude d'en recevoir.

Au terme de l'appel à manifestation auprès des entités, se sont 17 structures qui se sont mobilisées en quinze jours pour proposer à cette heure 90 nouveaux stages soit 328 mois supplémentaires. L'objectif du doublement de l'offre est donc atteint. Ces nouveaux stages, d'une durée allant d'un mois à six mois sont déjà ouverts ou vont l'être dans les prochains jours. Si l'enveloppe financière mobilisée est déjà complètement utilisée (il ne reste plus que 5 mois de gratification disponibles) les services peuvent continuer à proposer de nouveaux terrains de stages, mais la gratification doit alors être prise sur les ressources de la structure.

Le coût mensuel de la gratification est de 15 % du plafond horaire de sécurité sociale soit 600,60€.

Contact presse

Université de Strasbourg

Alexandre Tatay - Attaché de presse

+33.6 80 52 01 82 / tatay@unistra.fr

www.unistra.fr